

Déclaration sur les engagements de la Francophonie quant au conflit du Haut-Karabakh

Erevan (Arménie) | 20-21 mars 2018

Nous, membres de la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunis à Erevan, en Arménie, les 20 et 21 mars 2018 :

AGISSANT en vertu de la Charte de la Francophonie et des valeurs qu'elle promeut ;

RAPPELONS les résolutions sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone, adoptées par les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage lors des Sommets de la Francophonie à Montreux (2010), à Kinshasa (2012), à Dakar (2014) et à Antananarivo (2016) :

RÉAFFIRMANT notre engagement à agir avec détermination en faveur de la consolidation de la paix et de la stabilité, du renforcement de l'État de droit et de la promotion des droits de l'Homme afin de prévenir les crises et les conflits,

PRÉOCCUPÉS toutefois par les situations de crises et de conflits auxquelles sont actuellement confrontés de nombreux pays au sein de l'espace francophone ;

ENCOURAGEONS la Francophonie à poursuivre son action en matière d'alerte précoce, de règlement des crises et des conflits et d'accompagnement des transitions, dans le respect de la Charte de l'ONU, du Droit international, du droit à l'autodétermination des peuples et de l'intégrité territoriale des États ;

EXPRIMONS notre profonde préoccupation devant la situation autour du conflit du Haut-Karabagh et appelons tous les acteurs à créer les conditions favorables pour la résolution exclusivement pacifique du conflit;

SOULIGNONS l'importance d'éviter toute forme de déclarations et d'actions qui pourraient augmenter les tensions et la nécessité d'instaurer un climat de confiance afin de faciliter la poursuite du processus de négociation ;

RÉAFFIRMONS notre plein soutien aux efforts des coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue du règlement pacifique du conflit du Haut-Karabagh ;

APPELLONS toutes les parties au conflit à s'abstenir de toute tentative de recours à la menace ou à l'emploi de la force qui risquerait de compromettre l'avenir du processus de paix, et les invitons à poursuivre les négociations sur la base des principes proposés par les coprésidents du Groupe de Minsk, comme un ensemble indivisible, en particulier ceux qui se rapportent au non recours à la force ou à la menace de la force, à l'intégrité territoriale, à l'égalité de droits et à l'autodétermination des peuples comme fondement d'une solution équilibrée et durable à ce conflit.